



*Des conseillers,
présents à
chaque étape,
pour vous
seconder*



Bénéficiez de **primes** et **financez** une partie de **vos travaux** de rénovation énergétique !
avec **Éco'Rénov'**
by **AIDEE**



Vous souhaitez réaliser des **travaux de rénovation énergétique** ?

Avec **éco'rénov'** by **AIDEE** vous bénéficiez d'un **accompagnement personnalisé** pour financer une partie de vos travaux et **obtenir votre prime d'économies d'énergie**.

Pour cela, c'est très simple !

1 Avant l'acceptation du devis

- Choisir un artisan qualifié RGE dans le domaine des travaux.
- Envoyer votre devis ainsi qu'une copie de votre avis d'imposition des revenus n-2 ou n-1 à AIDEE (par email à ecorenovation@aidee.fr ou sms au 06 49 89 13 27), pour vérifier l'éligibilité des travaux et définir le montant des aides.
La prime CEE peut être bonifiée, sous condition de ressources.
- AIDEE vous enverra en retour une « offre AIDEE » et le Cadre Contribution, sur lesquels figureront le montant de la prime CEE dont vous pourrez bénéficier.
- Compléter, dater et signer l'offre AIDEE ainsi que le Cadre Contribution, avant l'acceptation du devis.
- Accepter votre devis (mention « Bon pour accord », date d'acceptation et signature).

2 Après l'acceptation du devis

- Envoyer vos documents à AIDEE par email à ecorenovation@aidee.fr :
 - Le devis accepté et signé avec la mention « bon pour accord » et la date d'acceptation.
 - L'offre AIDEE complétée, datée et signée.
 - Le Cadre Contribution, complété et daté.
- Envoi par AIDEE par email de l'attestation sur l'honneur de la réalisation des travaux qui sera à imprimer, compléter et à signer une fois les travaux terminés.
- Faire réaliser vos travaux par un artisan qualifié RGE.



Quelques exemples de travaux d'efficacité énergétique :

Remplacement de chaudière | **Poêle à bois** |
Remplacement des fenêtres | **Pompe à chaleur** |
Radiateur électrique | etc...

3 Après les travaux

- Adresser à AIDEE vos documents complétant le dossier, par courrier sans l'affranchir, AIDEE - Autorisation N°49885 - 92089 PARIS LA DEFENSE CEDEX :
 - La copie de la facture des travaux, reprenant les éléments indiqués sur le devis.
 - La copie du procès-verbal de réception des travaux (qui vous sera transmis par l'artisan), signé.
 - L'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée, en original.
- Répondre au questionnaire de satisfaction qui vous sera envoyé une fois votre dossier réceptionné par AIDEE.

4 Versement de la prime

AIDEE vous verse la prime CEE, le mois suivant l'instruction du dossier.

La prime d'économies d'énergie AIDEE est cumulable avec MaPrimeRénov' de l'ANAH et l'Eco-prêt à taux zéro.
AIDEE peut vous accompagner dans le montage de votre dossier MaPrimeRénov'.





AIDEE est une association loi 1901, pionnière du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, délégataire reconnu par le ministère de la Transition écologique.

■ Certifiée ISO 9001

■ Signataire des Chartes Coup de Pouce Chauffage et Coup de Pouce Chauffage des bâtiments tertiaires.

Pour en savoir plus renseignez-vous auprès des conseillers

éco'rénov' by **AIDEE**

01 84 28 05 74 | ecorenovation@aidee.fr



Votre installateur

L'énergie est notre avenir, économisons-la !